

Mémoire rédigé pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2022

Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants

PARTIE 1 : LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Un enseignement postsecondaire accessible à tous

1. Établir des transferts permanents aux provinces et aux territoires pour éliminer les droits de scolarité. Le gouvernement fédéral assume une part de 50 % du coût, tandis que les autorités provinciales et territoriales s'engagent à assumer leur part de ce coût et à respecter la proposition de la *Loi sur l'enseignement postsecondaire*. **Coût** : 2,6 milliards de dollars par année.
2. Rétablir les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour l'éducation postsecondaire aux niveaux de 1992 pour tenir compte des compressions budgétaires de 2,29 milliards de dollars appliquées en 1996 et augmenter ce financement en fonction de la hausse du nombre d'inscriptions et de l'inflation. Le financement fédéral actuel s'élevant à 4,3 milliards de dollars, il restera un déficit de financement fédéral annuel de 2,6 milliards de dollars. **Coût** : 6,9 milliards de dollars par an (dont 4,3 milliards de dollars de financement actuel, plus un financement supplémentaire de 2,6 milliards de dollars).
3. Adopter une stratégie nationale d'éducation postsecondaire en collaboration avec les provinces et les territoires, et engager, à l'appui de cette stratégie, 3 milliards de dollars supplémentaires sous forme de paiements de transfert transparents aux provinces et aux territoires.

Recommandation 2 : Équité pour les étudiants étrangers

1. Exiger des provinces et des territoires qu'ils offrent aux étudiants étrangers les mêmes soins de santé publique que ceux offerts aux résidents nationaux, conformément à leurs obligations en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*.
2. Travailler avec les gouvernements provinciaux à l'élaboration d'une stratégie d'abordabilité pour les étudiants étrangers et à la mise en place du financement subséquent afin de s'assurer que les apprenants étrangers ont accès à une éducation, à des services et à une qualité de vie de haute qualité.

Recommandation 3 : Étudiants diplômés et recherche

1. Maintenir le cadre actuel en matière d'utilisation équitable de la *Loi sur le droit d'auteur* et introduire des dispositions en vertu desquelles des ressources éducatives libres sont diffusées et mises à jour par les étudiants diplômés et les professeurs. **Coût** : 8 millions de dollars par année.
2. Élargir l'admissibilité des étudiants diplômés au Programme canadien de bourses aux étudiants. **Coût** : 25 millions de dollars par année.
3. Envisager la création de bourses de recherche dédiées aux étudiants autochtones et étrangers.

Recommandation 4 : Amélioration des soins de santé et des services de santé mentale

1. Allouer 300 millions de dollars par année sur deux ans afin d'améliorer les services de santé mentale sur les campus. Le fonds, inspiré du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, permettrait aux établissements d'études postsecondaires de présenter des demandes de subvention fédérale afin d'améliorer les services de santé mentale sur les campus. **Coût** : 600 millions de dollars sur deux ans.
2. Créer un volet consacré à la santé mentale pour assurer la promotion continue de la santé mentale et le traitement rapide des maladies mentales par l'entremise d'un programme national conforme aux principes et aux critères de la *Loi canadienne sur la santé*. **Coût** : 350 millions de dollars sur trois ans.
3. Mettre en œuvre un régime national d'assurance-médicaments à payeur unique pour réduire les coûts et améliorer les résultats en matière de santé. **Coût** : 11,5 milliards de dollars par année.

Recommandation 5 : Décoloniser l'apprentissage

1. Investir des fonds supplémentaires à ceux accordés dans le Budget de 2021 afin de résorber entièrement l'arriéré de demandes du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). **Coût** : 228,3 millions de dollars supplémentaires sur trois ans.
2. Consacrer des fonds pour soutenir l'élaboration de matériel didactique et de cours de langue autochtones au niveau postsecondaire, conformément au projet de loi C-91 : Loi concernant les langues autochtones et au projet de loi C-15 : Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. **Coût** : 10 millions de dollars par année.

Recommandation 6 : Une action audacieuse en matière de changements climatiques

1. Mettre en œuvre et financer entièrement une stratégie de décarbonisation semblable au « nouveau pacte vert ». Cette stratégie doit limiter les effets les plus dévastateurs des changements climatiques pour notre génération et celles à venir, et placer la justice pour les populations autochtones, les travailleurs et les pauvres au centre de la transition vers une économie verte. Il s'agirait notamment de financer par une enveloppe fédérale les établissements postsecondaires qui s'engagent dans la recherche et l'innovation sur l'avenir des énergies renouvelables et le recyclage des travailleurs pour les emplois verts. **Coût** : minimum 5 % du PIB par an.

PARTIE 2 : CONTEXTE ET EXPLICATION

Recommandation 1 : Un enseignement postsecondaire accessible à tous

Pour assurer la compétitivité du Canada, il faut des participants instruits et actifs dans notre économie. Nous devons libérer le potentiel des membres les plus talentueux de notre société, et pas seulement des plus riches. Pour atteindre cet objectif, il faut s'attaquer au problème du sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire. La vaste majorité des nouveaux emplois créés au Canada nécessite des études postsecondaires quelconques. Nous devons éliminer le fardeau de la dette étudiante et les taux d'intérêt injustes sur les prêts étudiants qui découragent les personnes à faibles revenus de poursuivre des études supérieures et étouffent les dépenses de consommation, les investissements et l'innovation.

En 2015, les dettes contractées dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants s'élevaient à 19 milliards de dollars¹, et la dette étudiante publique totale s'élève à 36 milliards de dollars. Le financement de l'éducation postsecondaire sous forme de prêts aux étudiants est inéquitable et fait en sorte que les étudiants à revenu faible ou à revenu moyen doivent payer davantage pour leur éducation par rapport aux étudiants qui ont les moyens de payer le plein montant dès le début. Un étudiant qui doit emprunter 30 000 \$ pour financer ses études paiera 10 318 \$ de plus pour ses études sur dix ans en raison des intérêts accumulés sur ces prêts². Bien que le Budget de 2019 ait prévu des mesures pour régler ce problème en réduisant les taux d'intérêt des prêts étudiants, les étudiants qui ne peuvent pas assumer le coût initial des études continuent de payer plus de 2 000 \$ de plus sur la durée de leur prêt.

En introduisant de nouveaux fonds et en réaffectant les fonds actuels, le gouvernement peut, dans le cadre du Budget de 2022, garantir que les dépenses fédérales créent un système d'éducation postsecondaire accessible à tous.

Recommandation 2 : L'équité pour les étudiants étrangers

Collectivement, les étudiants étrangers apportent une contribution économique substantielle. Chaque année, les dépenses des étudiants étrangers soutiennent plus de 100 000 emplois équivalents temps plein³. Rien qu'en 2014, les dépenses totales des étudiants étrangers, ainsi que celles des amis et des familles en visite, se sont élevées à 11,4 milliards de dollars. En outre, ces étudiants contribuent à la diversité de nos campus, en apportant des points de vue uniques et des perspectives essentielles. Ces contributions illustrent à quel point il est vital pour le Canada de se distinguer comme une destination attrayante pour les étudiants du monde entier.

Les politiques provinciales de différenciation des frais ont créé un système dans lequel les étudiants étrangers paient trois à quatre fois plus de frais de scolarité que leurs homologues nationaux, pour la même éducation. La combinaison de ce système à plusieurs niveaux et du stress lié au fait d'être loin de chez soi entraîne des problèmes de bien-être et un besoin accru de sécurité de l'emploi pour de nombreux étudiants étrangers.

Malgré ce besoin avéré, le programme Emplois d'été Canada continue d'exclure les étudiants étrangers. Il s'agit d'une restriction qui peut, et doit, être supprimée. En outre, la santé et le bien-être de tous les étudiants qui étudient au Canada, et pas seulement des étudiants canadiens, devraient être une priorité publique. À ce titre, nous recommandons que, dans le cadre de ses obligations en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*, le gouvernement fédéral exige des provinces et des territoires qu'ils offrent aux étudiants étrangers les mêmes soins de santé publique que ceux fournis aux résidents nationaux.

¹ Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (Bureau de l'actuaire en chef), *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants*, Ottawa, juin 2015.

² *Ibid.*

³ Affaires mondiales Canada, *Impact économique de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour 2016*.

Recommandation 3 : Étudiants diplômés et recherche

S'engager à soutenir la recherche contribue grandement à promouvoir l'innovation et donc à assurer la compétitivité du Canada. Pour ce faire, il est essentiel de veiller à ce que les groupes historiquement sous-représentés aient les moyens et les incitations nécessaires pour poursuivre des études supérieures. Même s'il s'agit d'un facteur indiscutablement important pour la poursuite de la justice et de l'égalité dans notre société, cela apportera également des perspectives diverses en ce qui concerne les défis sociaux et technologiques auxquels les Canadiens font face dans un système mondial de plus en plus complexe et compétitif.

L'élargissement des critères d'admissibilité aux bourses canadiennes pour étudiants fondés sur les besoins permettrait à un plus grand nombre d'étudiants sous-représentés de poursuivre des études supérieures et à tous les étudiants diplômés de se concentrer sur la réalisation de leurs recherches. En outre, la création de bourses de recherche dédiées pour les étudiants autochtones et étrangers permettrait de soutenir la diversité des perspectives et offrirait des solutions aux problèmes. En conséquence, le Canada bénéficiera d'une main-d'œuvre plus instruite et plus diversifiée qui alimentera la recherche et l'innovation dans les secteurs public et privé.

Recommandation 4 : Amélioration des soins de santé et des services de santé mentale

Pour assurer la compétitivité du Canada, il faut une main-d'œuvre en bonne santé : de corps et d'esprit. Les expériences vécues au début de la vie et l'accès aux soins de santé ont un impact considérable sur la productivité de la main-d'œuvre⁴. Il est donc crucial que les étudiants et leurs familles aient accès à des soins de santé adéquats, y compris des soins psychologiques, tant sur le campus qu'à l'extérieur de celui-ci.

Au printemps 2016, plus de 43 000 étudiants provenant de plus de 42 établissements d'études postsecondaires partout au pays ont répondu à la National College Health Assessment. Cette enquête a révélé que, au cours des 12 derniers mois 89,5 % des répondants se sentaient dépassés par tout ce qu'ils avaient à faire; 59,6 % avaient l'impression que la situation était sans espoir; 73,7 % se sentaient très tristes; 44,4 % étaient tellement déprimés qu'il leur était difficile de fonctionner; et 13 % avaient sérieusement envisagé le suicide⁵.

Les contraintes structurelles et financières imposées aux établissements d'enseignement postsecondaire ont entravé leur capacité à fournir les services de santé mentale nécessaires. Les besoins pour des services de santé mentale devançant largement l'offre de ces services, comme en témoignent les listes d'attente qui s'allongent et les restrictions relatives aux services assurés sur les campus.

Recommandation 5 : Décoloniser l'apprentissage

Pour stimuler la compétitivité du Canada, il faut amener tous les membres de notre société à libérer leurs talents et leur productivité, à stimuler l'innovation et à promouvoir l'unité sociale grâce à de nouvelles façons de penser, d'apprendre et de communiquer. Il est donc impératif de continuer à rendre l'éducation plus inclusive pour les apprenants autochtones et de combler les écarts en matière de réussite entre les personnes autochtones et non autochtones. Le Centre d'étude des niveaux de vie, par exemple, a prédit que « le produit intérieur brut (PIB) du Canada serait supérieur de 36,4 milliards de dollars en 2031 si l'on comblait l'écart de scolarisation pour les Autochtones et les écarts connexes relatifs aux taux d'emploi et au revenu selon le niveau d'emploi⁶ ».

Les étudiants ont été heureux de voir divers investissements dans le secteur postsecondaire pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations dans le Budget de 2019, y compris 327,5 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) pour les apprenants des Premières Nations, 125,5 millions de dollars sur dix ans pour les étudiants inuits et 362 millions de dollars sur dix ans pour l'accès des étudiants métis aux études postsecondaires. Or, dans le Budget de 2022, nous espérons des fonds supplémentaires de 76,1 millions de dollars par an au cours des trois prochaines années pour faire face à la croissance rapide de ce groupe d'apprenants et pour traiter l'arriéré des candidats au programme.

⁴ Agence de la santé publique du Canada, mai 2009, *Investir en prévention – la perspective économique*, gouvernement du Canada.

⁵ American College Health Association. 2016

⁶ Calver, Matthew. 2015. *Resserrer l'écart dans la scolarisation des Autochtones au Canada : Évaluer les progrès et estimer les bénéfices économiques*, Centre d'étude des niveaux de vie : Ottawa.

Comme le souligne le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, les établissements postsecondaires ont un rôle important à jouer pour honorer et préserver les langues et cultures autochtones. En présentant le projet de loi C-91, ce gouvernement a donné la priorité à la préservation et à la promotion des langues autochtones. Toutefois, le secteur postsecondaire a un rôle particulier à jouer. À cette fin, nous recommandons un investissement de 10 millions de dollars pour soutenir l'élaboration de programmes d'études culturellement appropriés au niveau postsecondaire, y compris des cours et des programmes sur les langues, les cultures et l'histoire autochtones.

Recommandation 6 : Une action audacieuse en matière de changements climatiques

Le Canada doit agir sur le plan des changements climatiques. À cette fin, en plus de créer un million d'emplois liés au climat et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25 à 35 %, le Réseau pour une économie verte recommande que le Canada investisse un minimum de 5 % de son PIB par an pendant cinq ans, en prévoyant des investissements plus importants par la suite, dans « les projets publics d'énergie renouvelable [énergie éolienne, solaire et géothermique], l'efficacité énergétique par la modernisation des bâtiments, l'amélioration et l'expansion du transport en commun et dans un train à grande vitesse entre les villes à l'intérieur des corridors urbains. »